

Cinquante-sixième rencontre du comité administratif de la Municipalité régionale de comté des Sources, tenue par visioconférence, le mercredi 10 février 2021.  
*Conformément aux dispositions de l'arrêté # 2020-049 de la ministre de la Santé et des Services sociaux du 4 juillet 2020 « CONCERNANT l'ordonnance de mesures visant à protéger la santé de la population dans la situation de pandémie de la COVID-19 », le comité administratif s'est tenu à huis clos et les membres participent via conférence web ou téléphonique.*

### **PRÉSENCES**

WOTTON	M. Jocelyn Dion
DANVILLE	M. Michel Plourde
SAINT-ADRIEN	M. Pierre Therrien
Directeur général et secrétaire-trésorier	M. Frédéric Marcotte

Le tout sous la présidence de M. Hugues Grimard, préfet et maire de la Ville de Val-des-Sources.

---

### **MOT DE BIENVENUE**

Le préfet, M. Hugues Grimard, ouvre la rencontre et souhaite la bienvenue aux participants.

### **2021-02-0321** **ORDRE DU JOUR**

CONSIDÉRANT l'ordre du jour de la rencontre remis aux membres du comité;  
 EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
 appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE l'ordre du jour soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **2021-02-0322** **PROCÈS-VERBAL DU 11 NOVEMBRE 2020**

Les membres ayant pris connaissance du procès-verbal de la rencontre du 11 novembre 2020, tous d'un commun accord exemptent le directeur général et secrétaire-trésorier de la lecture dudit procès-verbal.

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
 appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE ledit procès-verbal de la rencontre du 11 novembre 2020 soit et est accepté tel que présenté.

Adoptée.

### **2021-02-0323** **HOMOLOGATION JUGEMENT – NEXT FRONTIER**

CONSIDÉRANT que la MRC a reçu un jugement en sa faveur dans le dossier de recours;

CONSIDÉRANT que l'entreprise et l'ancien propriétaire, M. Jason Michaud, sont domiciliés en Ontario et que, dès lors, le jugement doit être homologué devant la Cour supérieure de l'Ontario;

CONSIDÉRANT que, suite à cette homologation, la MRC des Sources pourra effectuer une saisie des biens des débiteurs;

CONSIDÉRANT que les coûts d'homologation sont d'environ 6 000 \$ selon Maître Zubec de l'Ontario;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Jocelyn Dion  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC procède à l'homologation du jugement conditionnellement à ce que l'on puisse faire valoir le jugement de la cour pendant 10 ans si jamais les premières démarches sont infructueuses.

Adoptée.

**2021-02-0324**

**NOMINATION AU CA D'ÉCONOMIE ESTRIE**

CONSIDÉRANT la priorité donnée au Fonds de diversification économique de la MRC des Sources et à la mise en œuvre de la stratégie, et du plan d'action qui y est associé;

CONSIDÉRANT les enjeux associés au niveau du développement économique à l'échelle estrienne et l'importance d'une représentation de la MRC des Sources aux instances régionales Économie Estrie;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources procède à la nomination de M. Frédéric Marcotte, directeur général et secrétaire-trésorier, en tant que délégué de la MRC des Sources à Économie Estrie, en remplacement de M. Jean-Simon Lessard.

Adoptée.

**2021-02-0325**

**AUTORISATION DE SIGNATURE ENTENTE RAEQ**

**DÉSIGNATION DE SIGNATAIRE - ENTENTE RELATIVE AU SOUTIEN À LA COMPÉTENCE DE DÉVELOPPEMENT LOCAL ET RÉGIONAL DU FONDS RÉGIONS ET RURALITÉ**

CONSIDÉRANT l'annonce du ministère de l'Économie et de l'Innovation concernant la création du réseau Accès entreprise Québec afin de s'assurer que les entreprises aient accès à des services d'accompagnement et d'investissement de haute qualité, comparables d'une région à l'autre dans le respect des spécificités régionales;

CONSIDÉRANT que dans le cadre de la mise sur pied de ce nouveau réseau, la MRC obtiendra un financement correspondant au montant nécessaire pour l'embauche d'au moins deux (2) ressources à temps plein;

CONSIDÉRANT que ce financement doit être utilisé pour bonifier l'offre de services déjà existante sur le territoire de la MRC pour accompagner les entreprises;

CONSIDÉRANT que les ressources embauchées seront soutenues par le gouvernement du Québec et ses partenaires de mise en œuvre afin qu'elles puissent offrir des services qui répondent aux besoins des entreprises de leur milieu;

CONSIDÉRANT que ces ressources devront contribuer au réseau Accès entreprise Québec, participer aux activités de développement des compétences offertes par les partenaires du réseau Accès entreprise Québec et inscrire leurs interventions en complémentarité avec les intervenants de leur région, de façon à mieux accompagner les entreprises locales;

CONSIDÉRANT que le gouvernement du Québec compte également adapter les fonds locaux d'investissement (FLI) aux nouvelles réalités auxquelles les entrepreneurs et les entreprises sont confrontés et continuer de collaborer avec les MRC à cet égard;

CONSIDÉRANT que le ministère de l'Économie et de l'Innovation a été autorisé à octroyer à chaque MRC une subvention d'un montant maximal de 900 000 \$ pour les exercices financiers 2020-2021 à 2024-2025 pour mieux répondre aux besoins des entreprises de leur territoire et à signer une convention d'aide financière à cette fin;

CONSIDÉRANT que l'article 126.2 de la Loi sur les compétences municipales (RLRQ, chapitre C-47.1) prévoit notamment qu'une MRC peut prendre toute mesure afin de favoriser le développement local et régional sur son territoire;

CONSIDÉRANT que toute autorisation de signature d'entente doit d'abord faire l'objet d'une résolution d'adoption du contenu de l'entente, suite à son étude par le conseil de MRC;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC des Sources désigne le préfet, M. Hugues Grimard, et le directeur général et secrétaire-trésorier, M. Frédéric Marcotte, comme personnes signataires pour la convention d'aide financière qui a pour objet de préciser les modalités et les conditions de versement d'une subvention d'un montant maximal de 900 000 \$ du ministère de l'Économie et de l'Innovation à la MRC pour la période du 28 janvier 2021 au 31 mars 2025, afin de permettre la création du réseau « Accès entreprise Québec ».

Adoptée.

### **FONDS FLI / FLS / FSE**

2021-02-0326

#### **CCES – PROJET DE PLANIFICATION STRATÉGIQUE**

CONSIDÉRANT la demande de financement de la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources (CCES) afin de les accompagner dans la démarche d'élaboration d'une planification stratégique qui favorisera le développement économique de la région par des orientations porteuses de sens;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC octroie une subvention via le Fonds de soutien aux entreprises au montant de 4 000 \$ à la Chambre de commerce et d'entrepreneuriat des Sources (CCES).

Adoptée.

2021-02-0327

#### **GALERIE D'ART G DE BR**

CONSIDÉRANT que la Galerie G de BR Inc. fut fondée afin de faire l'acquisition du 20-22, rue Water de Danville par Mme Geneviève Boivin Roussy;

CONSIDÉREANT que cette dernière désire rendre accessible la galerie au public en diffusant des expositions temporaires, des résidences d'artistes, des conférences thématiques, des ateliers et des activités culturelles variées;

CONSIDÉRANT que les gens pourront non seulement découvrir les expositions, mais aussi les œuvres d'artistes peintres, artisans des métiers d'art, sculpteurs et autres;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC octroie une subvention de 5 000 \$ via son Fonds de soutien aux entreprises au montant pour le projet de démarrage de l'entreprise Galerie G de BR Inc.

Adoptée.

2021-02-0328

ACQUISITION AUBERGE DE ST-ADRIEN

CONSIDÉRANT le projet de l'Auberge de St-Adrien consistant à faire l'acquisition du gîte « *Au Délice des Caprices* », anciennement le presbytère de Saint-Adrien;

CONSIDÉRANT que l'objectif principal est d'offrir un hébergement de qualité dans un secteur qui en a grandement de besoin;

CONSIDÉREANT les deux emplois à temps partiel qui seront créés dans ce projet;

CONSIDÉRANT que le projet sera financé par la Caisse de la culture, la MRC des Sources, la SADC des Sources et par une mise de fonds de l'entreprise;

CONSIDÉRANT que l'acquisition du gîte « *Au Délice des Caprices* » s'ajoute aux multiples projets de Saint-Adrien et aura des retombées économiques sur les commerces environnants;

CONSIDÉRANT qu'après avoir soulevé les risques et les facteurs atténuants, M. Francis Richer recommande favorablement un prêt FLI de 25 000 \$ ainsi qu'une subvention via le Fonds de soutien aux entreprises de 10 000 \$;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le préfet M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Pierre Therrien

QUE la MRC octroie un prêt FLI de 25 000 \$ ainsi qu'une subvention FSE de 10 000 \$ à l'Auberge de St-Adrien, le tout conditionnel à l'obtention d'une caution personnelle.

Adoptée.

2021-02-0329

DIAGNOSTIC FROMAGERIE LATINO

CONSIDÉRANT le besoin de la Fromagerie Latino d'obtenir un diagnostic dressant un portrait clair et honnête de l'entreprise et des recommandations réalistes à accomplir;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Michel Plourde  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC octroie une subvention au montant de 562,50 \$ via son Fonds de soutien aux entreprises la Fromagerie Latino.

Adoptée.

VARIA

2021-02-0330

CONSIDÉRANT la réception de la demande d'adhésion de l'Association des directions du développement économique du Québec économique du Québec (ADDELQ);

CONSIDÉRANT que cette association succède à l'ACLDQ;

CONSIDÉRANT que l'ADDELQ est une corporation à but non lucratif, légalement constituée;

CONSIDÉRANT la responsabilité du développement économique local confié aux MRC en 2015;

CONSIDÉRANT que l'ADDELQ a pour mission de représenter et d'accompagner ses membres dans la réalisation de leur mandat de développement économique local et agit comme organisme conseil auprès de ses partenaires dans les matières se rapportant au développement économique local;

CONSIDÉRANT que les objectifs de l'ADDELQ sont :

- Regrouper l'ensemble des directions en développement économique local, peu importe l'organisation (MRC, organisme mandataire, villes et agglomérations) en vue de défendre leurs intérêts communs et de faire reconnaître leur mandat;
- Réseauter les membres par des échanges d'information entre eux en fonction des priorités et des consensus propres à chaque région;
- Promouvoir le mandat et les réalisations des membres dans une vision de développement intégrée et durable, notamment sur le plan économique;
- Partager les informations et les outils permettant aux membres d'améliorer leur performance;
- Représenter les membres auprès des partenaires du développement économique local;

CONSIDÉRANT l'entente de partenariat en développement économique local et entre l'ADDELQ, la FQM et l'ADGMRCQ;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par le conseiller M. Pierre Therrien  
appuyé par le conseiller M. Jocelyn Dion

QUE la MRC des Sources confirme son adhésion à la nouvelle Association des directions du développement économique du Québec économique du Québec (ADDELQ);

QUE la MRC des Sources autorise le paiement de la cotisation, au montant de 750 \$, pour l'année 2021.

**2021-02-0331**  
**LEVÉE DE LA SÉANCE**

Le conseiller M. Pierre Therrien propose la levée de la séance à 17h10.

Adoptée à l'unanimité

---

Hugues Grimard  
Préfet

---

Frédéric Marcotte  
Directeur général et secrétaire-trésorier